

# Enquête publique

Périmètre de remembrement  
urbain du quartier de la Gare  
à Gembloux

12/11/2019



**BEP Auteur de projet**

En collaboration avec

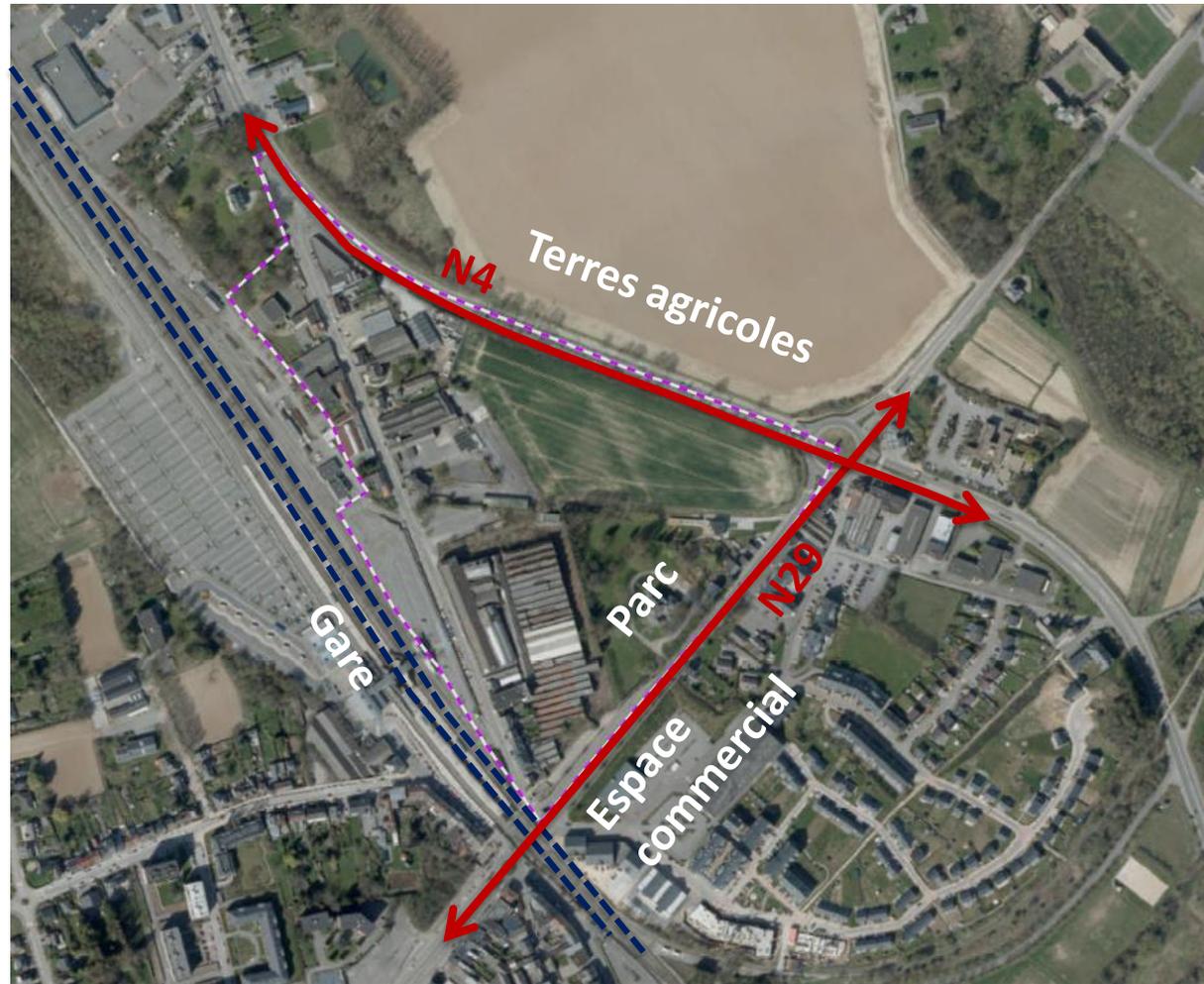
**ALPHAVILLE**



# Périmètre d'étude

-> Limites physiques cohérentes

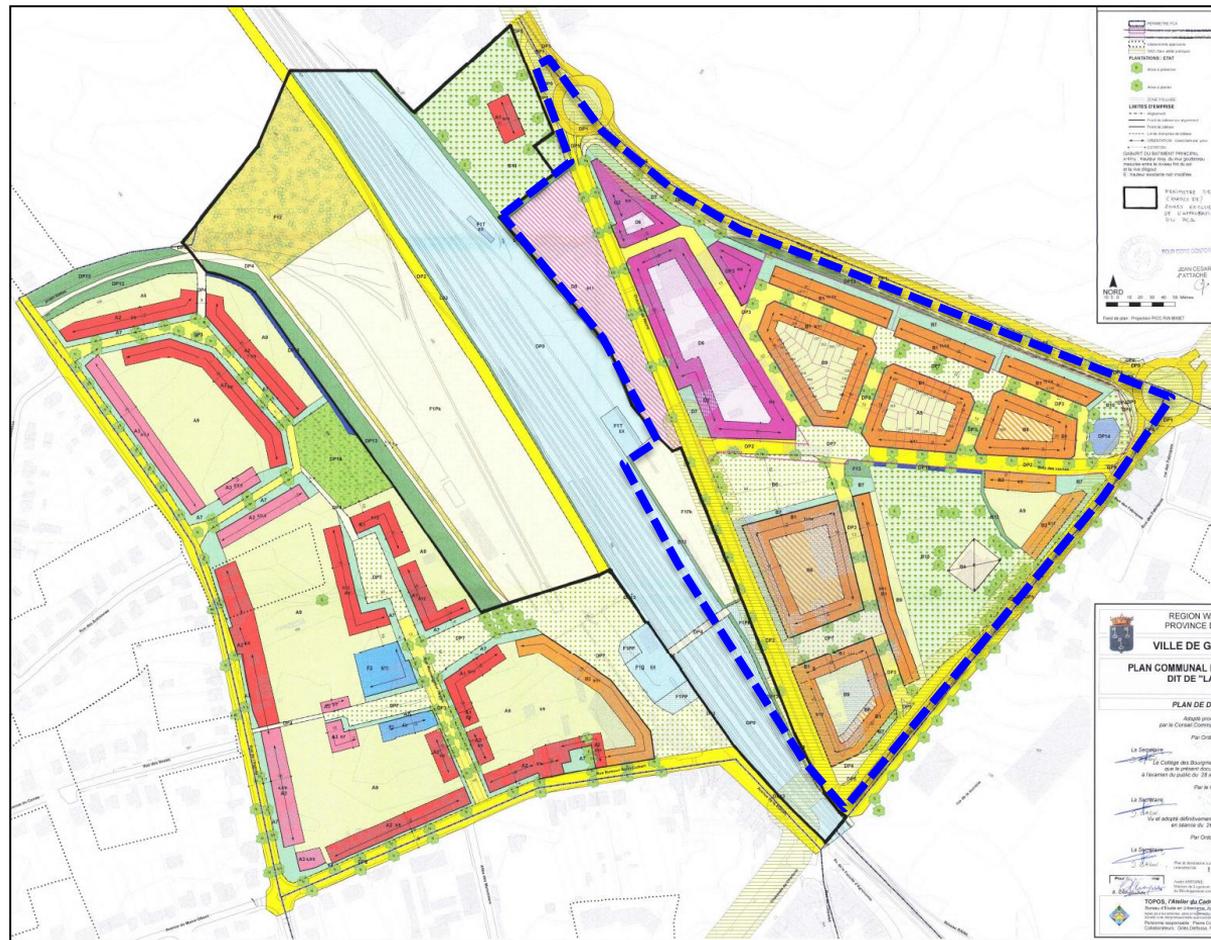
- axes routiers
- chemin de fer



# Genèse du projet

# SCHEMA D'ORIENTATION LOCALE (SOL, ex-PCA)

SOL révisant le Plan de secteur  
(SOL « de la Gare » adopté  
l'AGW du 18/09/2007)



# Projets initiaux

## Malgré un PCA pas de projet urbain en 2015

→ deux projets immobiliers voisins :

- > Chaque projet avec son entrée de ville et bâtiment emblématique
- > Pas de réflexion programmatique en complémentarité de l'existant
- > Pas de cohérence globale des projets / paysage, espaces publics, liaisons

→ Revoir le PCA mais quels enjeux ?



## → Etude de programmation urbaine et paysagère (Alphaville)

→ **Objectifs** : Envisager un **projet urbain d'envergure**,  
exemplaire, à même de :

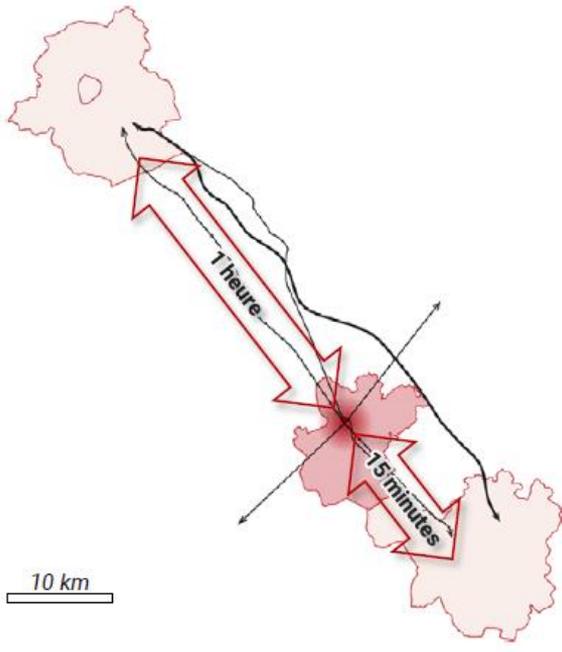
→ **répondre aux enjeux démographiques** de Gembloux  
(+375 hab/an),

→ **profiter de la localisation préférentielle** du quartier à  
proximité de la gare,

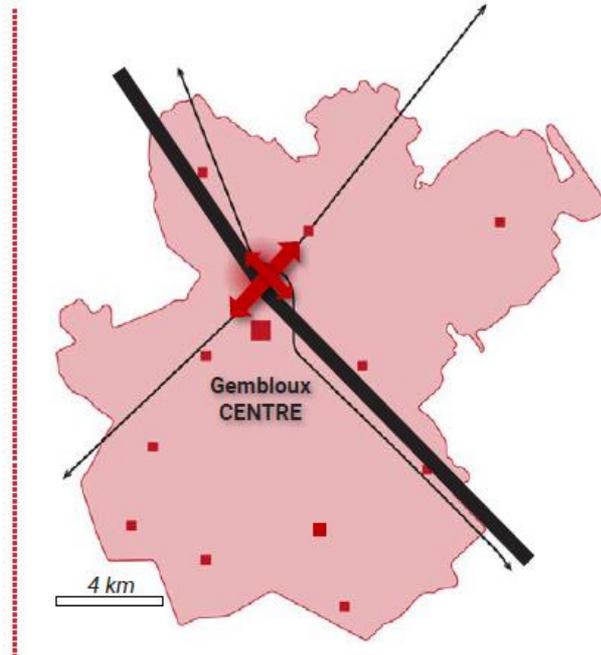
→ s'inscrire dans les ambitions développées dans le  
**Référentiel des Quartiers Nouveaux Wallons**

# Contextualisation et programmation urbaine

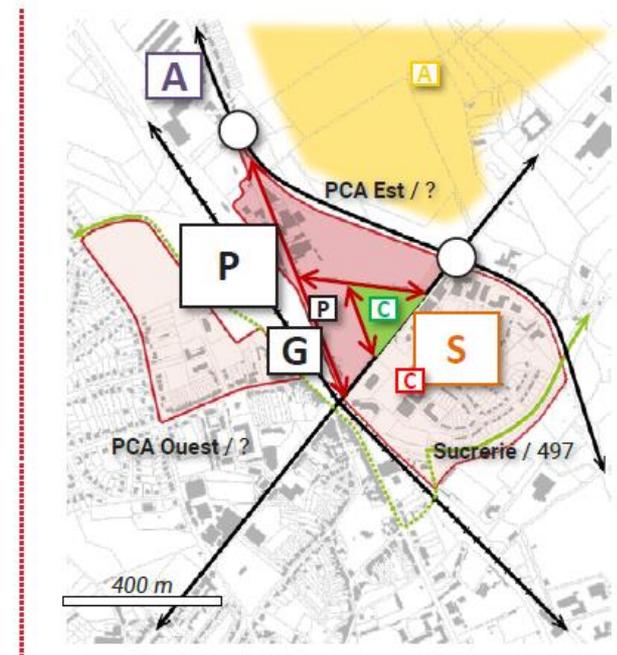
# Enjeux du quartier de gare - Positionnement



Excellente accessibilité,  
Gembloux fait partie de la  
lointaine couronne de  
Bruxelles ou Namur → forte  
attractivité résidentielle



Consolidation du quartier de  
la gare au-delà des voies  
ferrées / au centre-ville  
→ nouvelle pièce urbaine

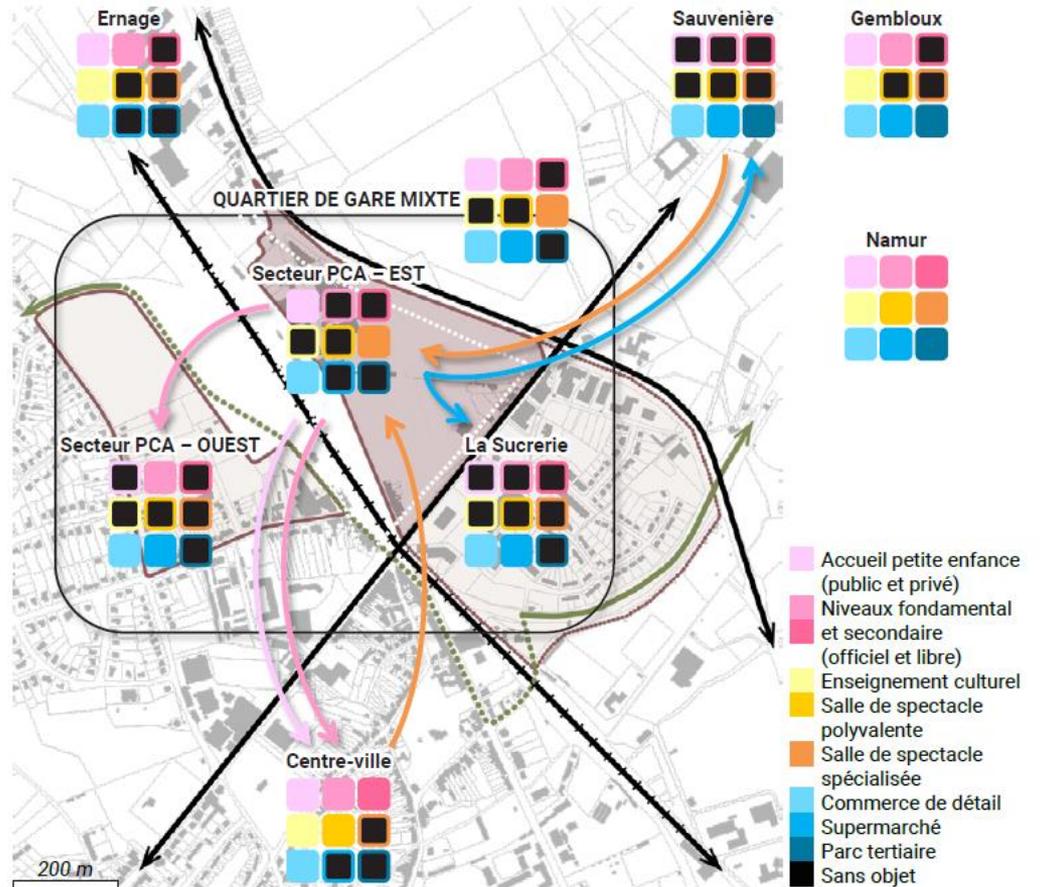


Quelle identité donner à ce  
nouveau morceau de ville  
→ adresses variées : façade  
agricole, gare, activités écon,  
résidentiel/com, entrée ville

# Enjeux du quartier de gare - Fonctions

- **Quelle mixité des fonctions ?**  
résidentielle + de services,  
économique, sociale ...
- **Quelle complémentarité ?**  
avec
  - les quartiers alentours
  - le centre-ville
- **Quels besoins ?**  
au regard de l'arrivée  
imminente d'une nouvelle  
population  
(petite enfance, animation de  
quartier, services...)

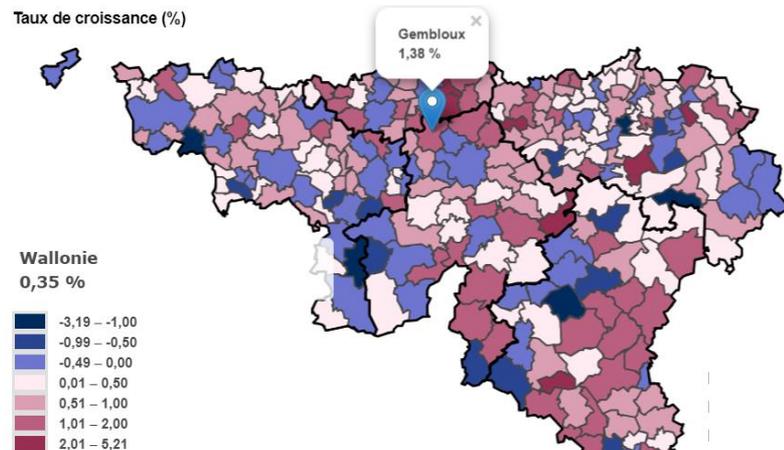
## Complémentarités inter-quartiers



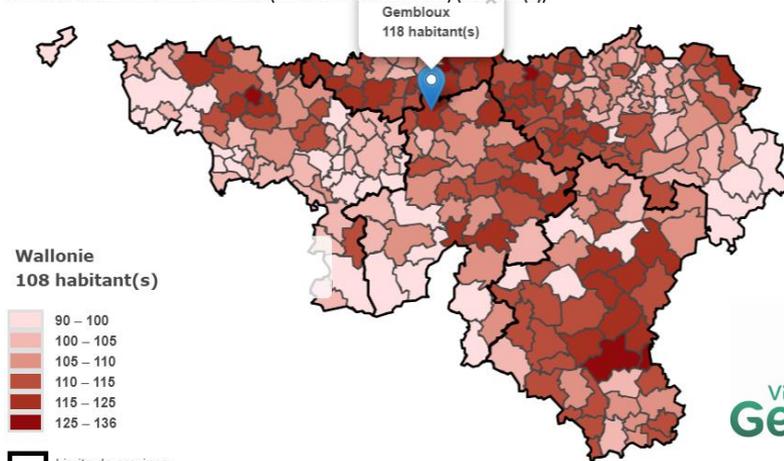
# Enjeux du quartier de gare - Démographie

- > Anticiper la forte croissance démographique attendue
- > Réflexion + large que périmètre en vue de répondre aux enjeux concernant la ville
- S'inscrire dans la prospective en prenant en compte les **tendances et besoins essentiels** au développement urbain de Gembloux à plus long terme :  
en logements **MAIS AUSSI** en services et équipements

Taux de croissance (%)



Nombre relatif d'habitants en 2035 (si 2015 = 100 habitant(s)) (habitant(s))



IWEPS  
2015

# Périmètre de remembrement urbain :

→ D'un urbanisme réglementaire  
vers un urbanisme de projet

# Conception du PRU s'appuie sur :

- Référentiel « Quartier Nouveau »
- Participation des acteurs
  - Les promoteurs privés (Eurogembloux - Besix/TP)
  - Les acteurs et administrations concernées (SNCB, TEC, DGO1, DGO4, Cité des Couteliers, acteurs économiques à proximité (Crelan, Ecole du Cirque, VW, ...) , FWB, ...)

# Nouveau quartier →

## Inscription du projet dans la démarche

### « Quartiers Nouveaux »

17 critères selon 4 thèmes

→ référentiel QNW

= outil d'aide à la conception de nouveaux quartiers

Ce référentiel promeut une politique de développement urbain « *innovante, exemplative, globale et intégrée de développement durable* »

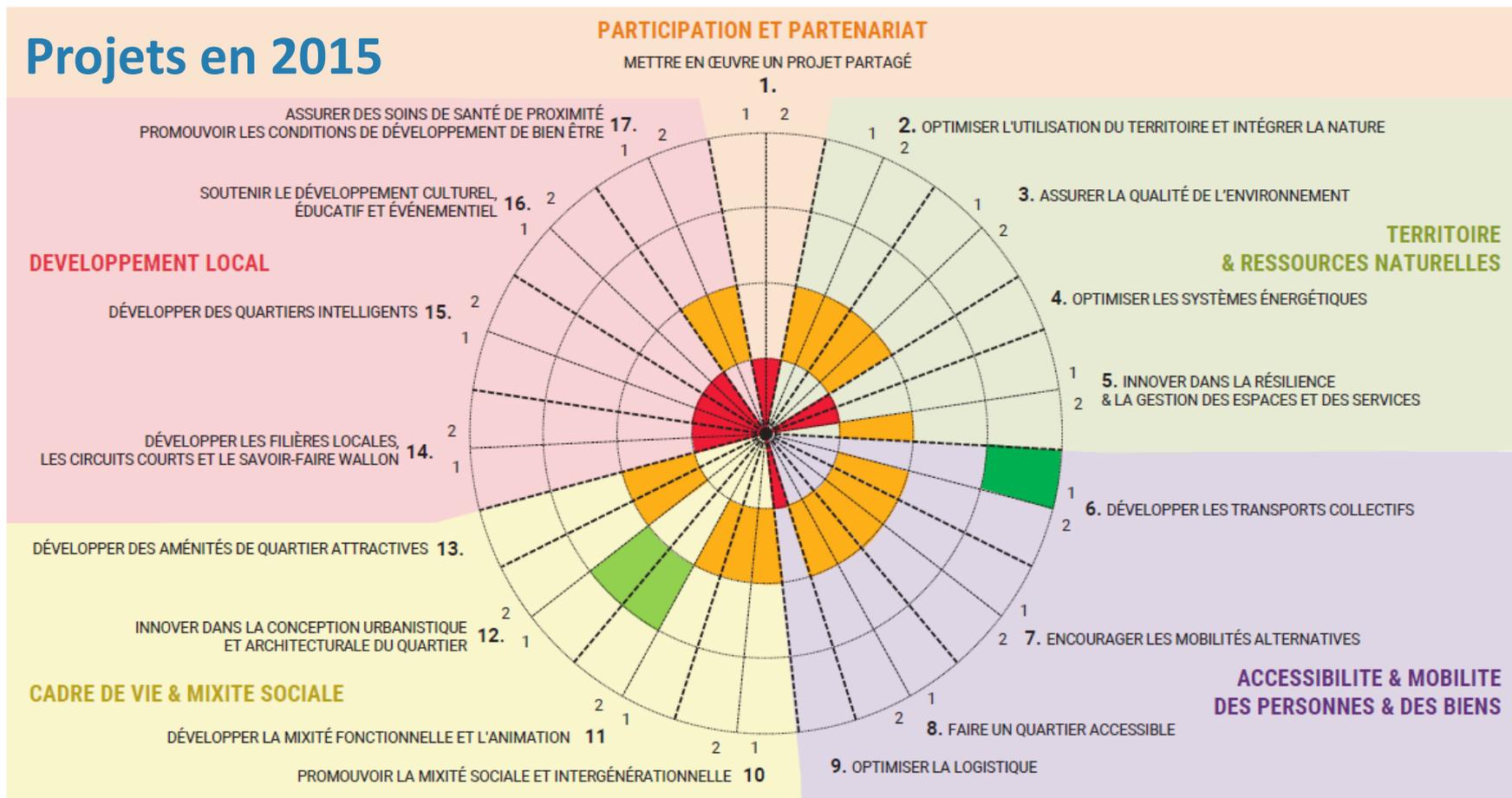
→ Ces quartiers permettent de répondre au défi démographique et de lutter contre l'étalement urbain,

# Quartier Nouveau

|  |   |
|--|---|
| TERRITOIRE ET RESSOURCES NATURELLES                  | 1. Mettre en œuvre un projet partagé  |
|  | 2. Optimiser l'utilisation du territoire et intégrer la nature  |
|  | 3. Assurer la qualité de l'environnement  |
|  | 4. Optimiser les systèmes énergétiques  |
|  | 5. Innover dans la résilience et la gestion des espaces et des services                                   |
| ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS | 6. Développer les transports collectifs   |
|  | 7. Encourager les mobilités alternatives  |
|  | 8. Faire un quartier accessible   |
|  | 9. Optimiser la logistique  |
| CADRE DE VIE ET MIXITÉ SOCIALE                       | 10. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle  |
|  | 11. Développer la mixité fonctionnelle et l'animation   |
|  | 12. Innover dans la conception urbanistique et architecturale du quartier                                 |
|  | 13. Développer des aménités de quartier attractives   |
| DÉVELOPPEMENT LOCAL                                  | 14. Développer les filières locales, les circuits courts et le savoir faire wallon                        |
|  | 15. Développer des quartiers intelligents   |
|  | 16. Soutenir le développement culturel, éducatif et événementiel  |
|  | 17. Assurer des soins de la santé de proximité et promouvoir les conditions de développement de bien-être |

# Une localisation privilégiée, mais peu exploitée, des projets orphelins

## Projets en 2015



Catégorie de l'objectif : ● Exemplaire (et innovant) ● Réponse innovante ● Réponse à l'objectif ni exemplaire ni innovante ● Absence de réponse à l'objectif

# Démarche de co-construction / partenariat

- > **Anticiper les besoins des futurs habitants : types de logements et équipements publics de qualité nécessaires à la vie du quartier**
  - Etude de programmation urbaine (Alphaville)
  - Etude de programmation scolaire à l'échelle de la commune avec une analyse particulière à l'échelle du quartier (Alphaville)
  
- > **Co-construction d'un projet avec les promoteurs :**
  - rencontres régulières avec BESIX/TP et EUROGEMBLoux
  
- > **Rencontres des acteurs locaux**
  - SNCB, TEC, Crélan, Coala, Ecole du cirque, Agricover, Garage Percy-Delvaux, ...

# Contenu du PRU

## Conception globale et options d'aménagement

# Contenu du PRU

## TABLE DES MATIERES DU RAPPORT

1. INTRODUCTION
2. JUSTIFICATION DU PRU (ART. D.V.9 DU CoDT)
3. CONTEXTE, DYNAMIQUES ET ENJEUX
4. CARACTÉRISTIQUES DU SITE DU PRU
5. PRU DU « QUARTIER DE LA GARE »
  - 5.1 Options d'aménagements
    - 5.1.1 Quartier structuré par les espaces publics
    - 5.1.2 Quartier mobile
    - 5.1.3 Quartier habité
    - 5.1.4 Quartier équipé, actif et attractif
  - 5.2 Actes et travaux projetés
    - 5.2.1 Espaces publics
    - 5.2.2 Constructibilités au sein des macro-îlots
  - 5.3 Organisation de la mise en œuvre
  - 5.4 Parti architectural
6. SECTEURS OPÉRATIONNELS
7. JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS/ÉCARTS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRU
8. ADÉQUATION DU PROJET AU RÉFÉRENTIEL « QUARTIER NOUVEAU WALLON »

PARTIE DESCRIPTIVE

Rapport texte  
du PRU

+ Plan d'occupation  
projeté

+ Rapport sur les  
incidences  
environnementales

# 1. Quartier structuré par les espaces publics

# Conception globale

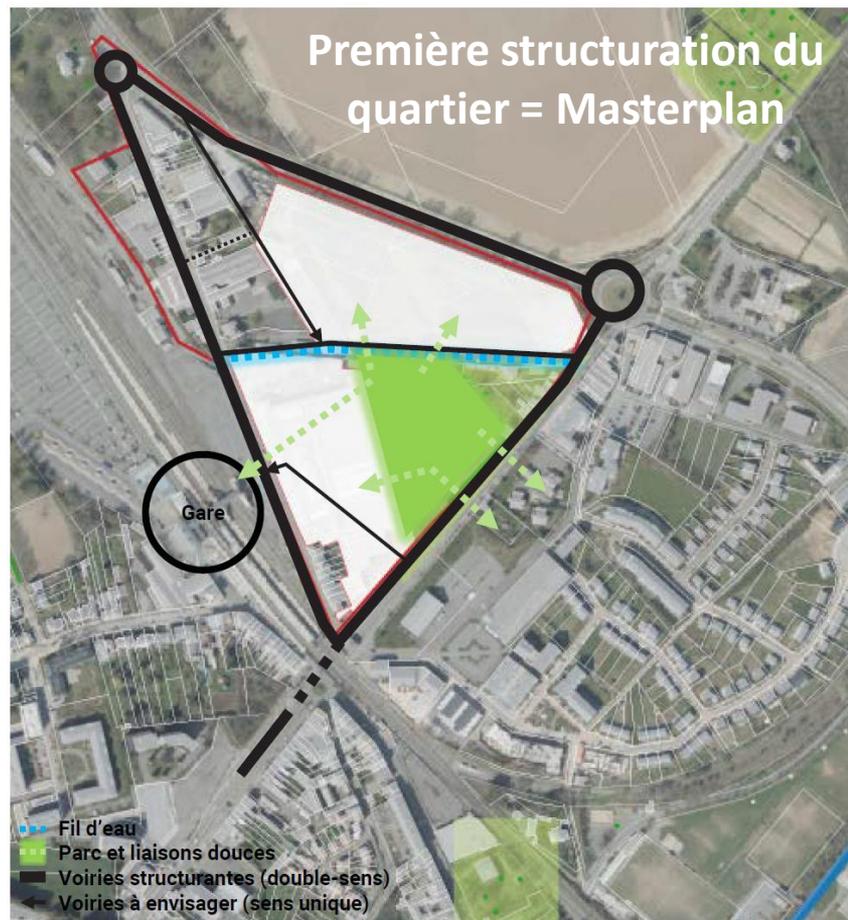
## LA TRAME PUBLIQUE

Une trame d'espaces publics de grande qualité, définissant des macro-ilots au sein desquels pouvaient se développer des projets immobiliers

→ L'espace public = constituante principale du projet et non une résultante des projets immobiliers

## PLUSIEURS AMBITIONS

- **De nouvelles polarités**  
Un parc central = poumon vert du nouveau quartier  
Une nouvelle face à la gare = pôle d'attractivité
- **Des connexions inter-quartiers multiples**  
Une mobilité réfléchie  
Une gestion maîtrisée du stationnement  
Un réseau modes doux renforcé
- **Une trame solide, un paysage urbain ouvert et vert**  
Trames verte et bleue comme supports d'écologie et de biodiversité  
Des constructions en dialogue avec le paysage (perméabilité des macro-ilots)
- **Un quartier exemplaire**  
Promotion du vélo et mobilité douce : aménagements, sécurisation et équipements  
Mobiliers urbains de qualité et pour tous  
Gestion des déchets



# Projet de PRU

## 15 HA DE PROJET

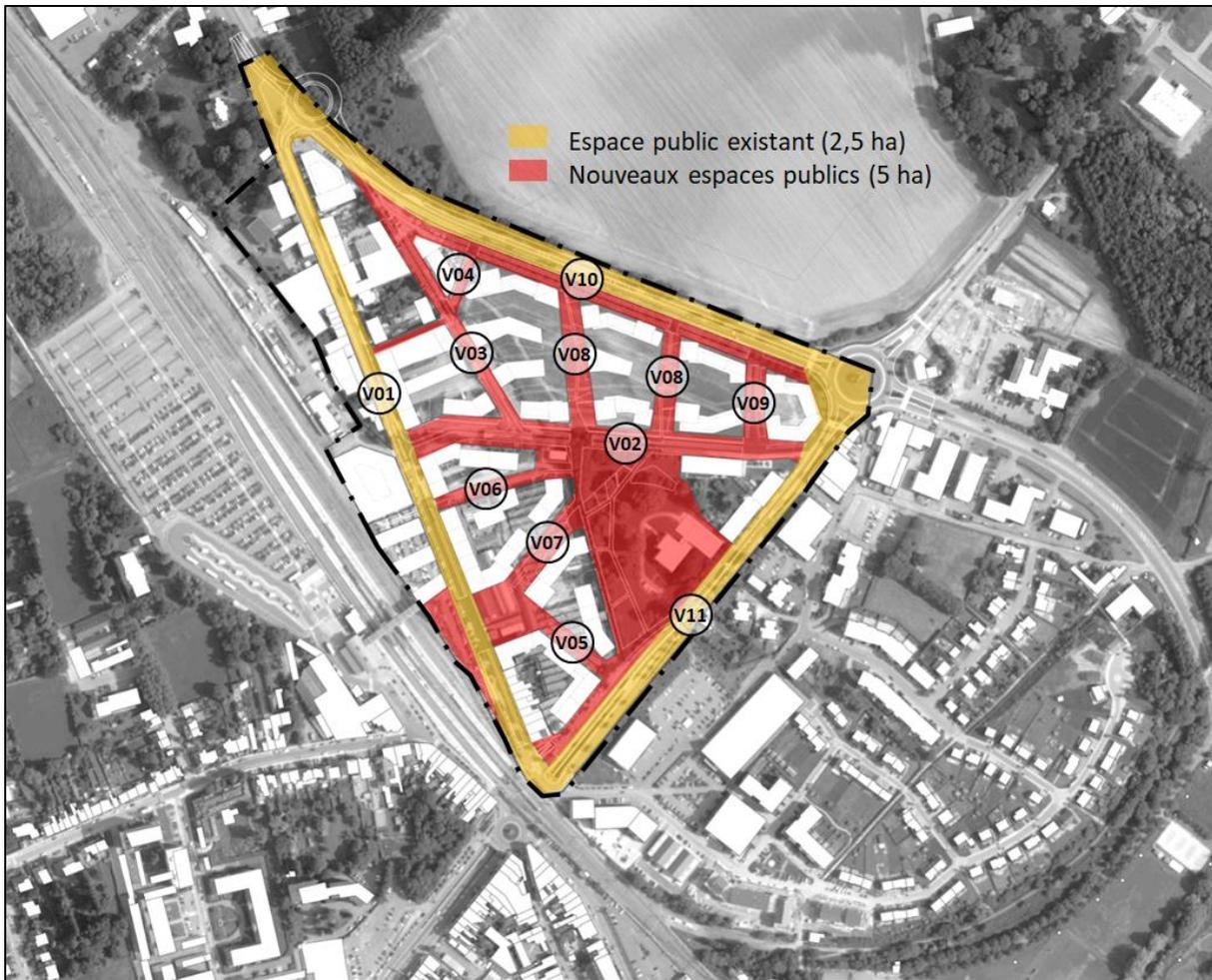
Le projet se base sur les éléments suivants en matière de structuration des espaces publics :

- Création de 5 ha nouveaux espaces publics de grande qualité,
- Valorisation du parc privé comme espaces verts devenant public
- Réaménagement d'espaces publics existants (ch de Wavre + contre-allée sur la N4),
- Mise en valeur d'espaces semi-publics (terrain SNCB).

## UNE CONCEPTION GLOBALE

**Jnc** INTERNATIONAL missionné par les promoteurs

→ Pour une cohérence, une identité et une qualité de la conception des espaces publics



# Projet de PRU

## DÉFINITION DES ESPACES PUBLICS

Conception d'ensemble  
des espaces publics

+ perméabilité des îlots

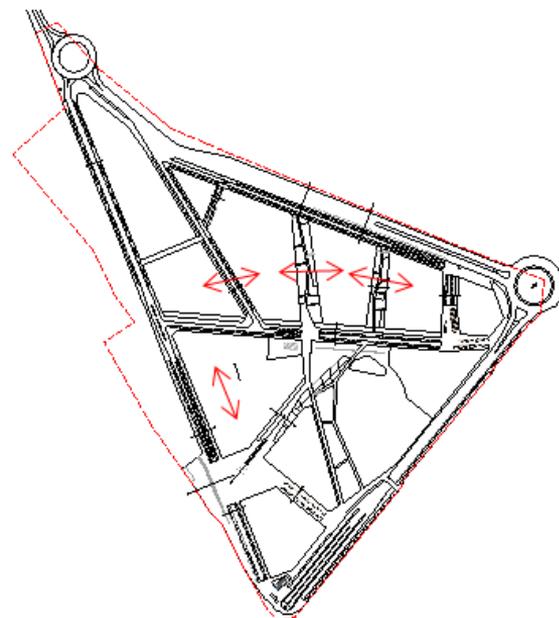
-  Espaces verts public
-  Bassin de rétention d'eau
-  Espaces verts de cours et jardins
-  Végétation existante
-  Végétation projetée

## Trame verte



# Projet de PRU - référentiel

PERMEABILITE DES ESPACES SEMI-PUBLICS ET INTERIEURS D'LOT



# Projet de PRU

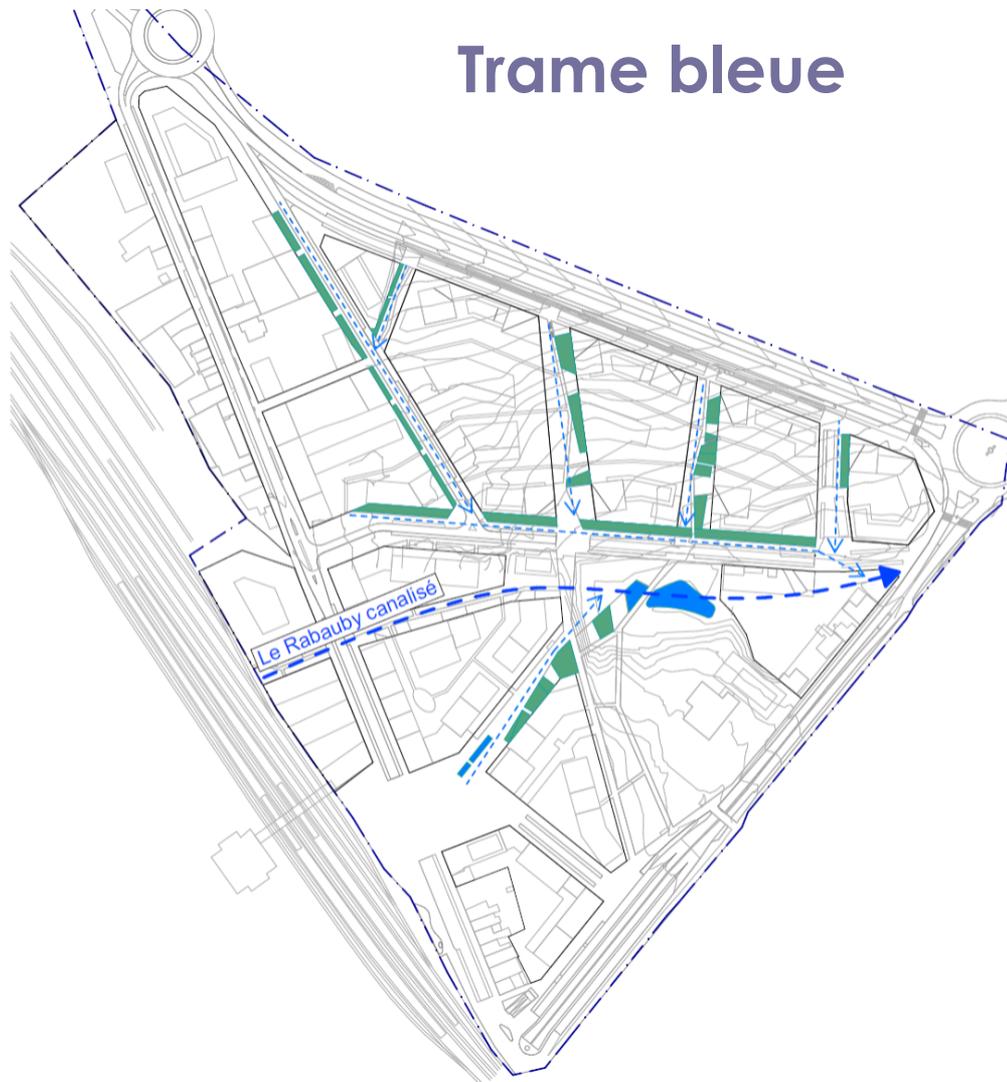
## DÉFINITION DES ESPACES PUBLICS

Une trame bleu « fil d'eau » conçue selon la topographie du site et les contraintes de sol pour faciliter la gestion des eaux pluviales au sein des différents projets

Coordination mise en place entre les services techniques de la Ville avec l'INASEP

-  Bassins secs végétalisés
-  Bassin d'eau d'agrément
-  Sens d'écoulement des eaux

## Trame bleue



# Projet de PRU

## DÉFINITION DES ESPACES PUBLICS ET FORMES BÂTIES

### Légende

 Périmètre de remembrement urbain

### Structure du bâti

 Macro-ilot avec nouvel alignement

 Bâtiments existants

 Bâtiments projetés

**R+3** Gabarits maximum projetés

### Affectation des espaces

 Espace de chaussée

 Espace minéral pour modes actifs

 Zone de stationnement

 Aire de dépose-minute

 Espaces verts publics

 Bassin de rétention d'eau

 Espaces verts de cours et jardins

 Parking vélo sécurisé

### Végétation

 Végétation existante

 Végétation projetée

### Annotations

 Parcellaire cadastral

 150.60 Niveau de terrain projeté

 Courbes de niveau

 Sens de circulation

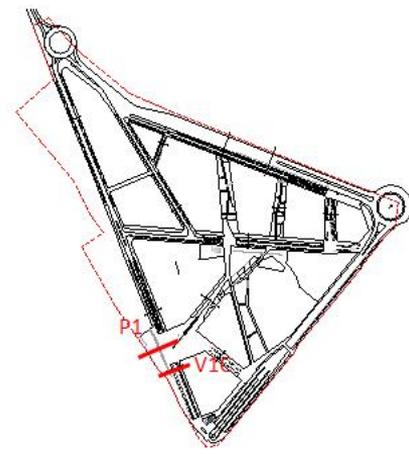
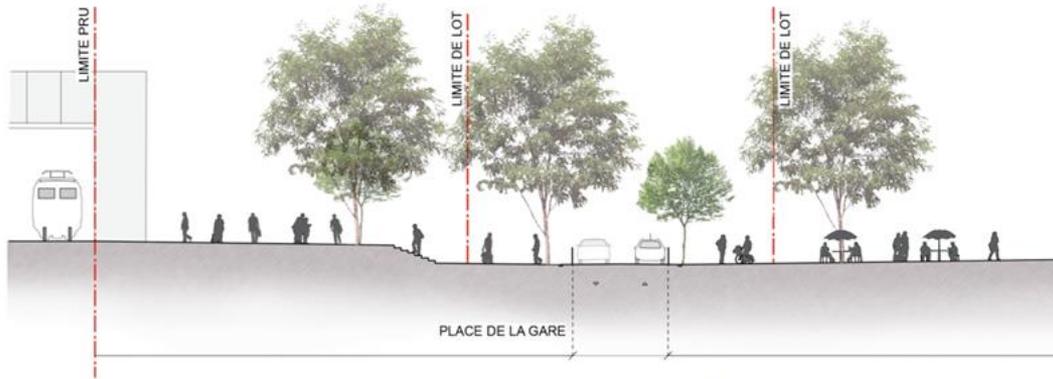
 Sens de circulation potentiel ou provisoire

 Sens de circulation sur la piste cyclable

 vs Coupes dans les voies publiques (voir illustrations)

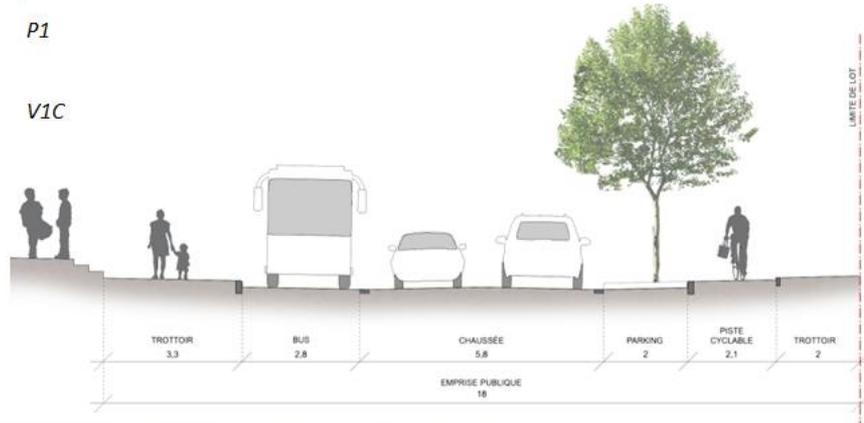
 V05 Numérotation des voies publiques





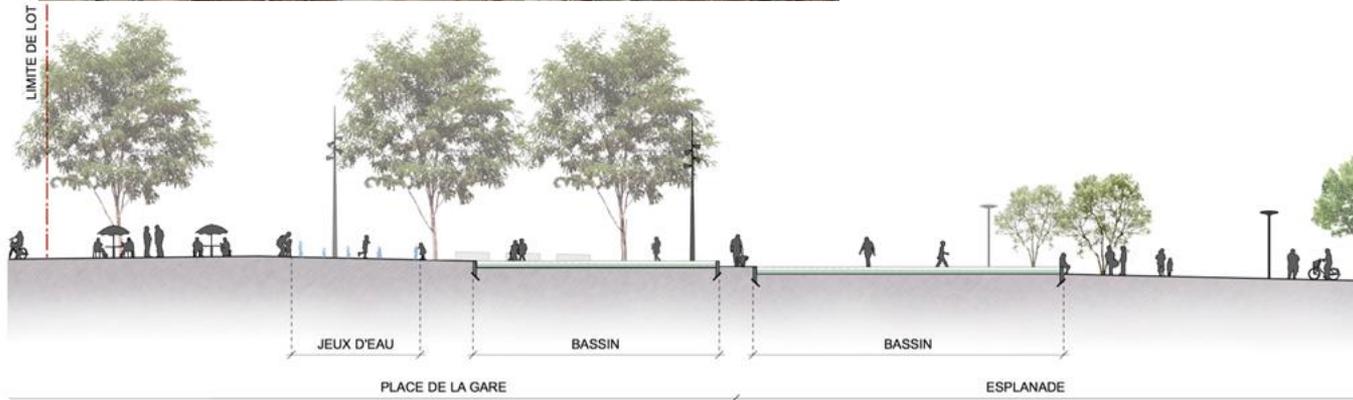
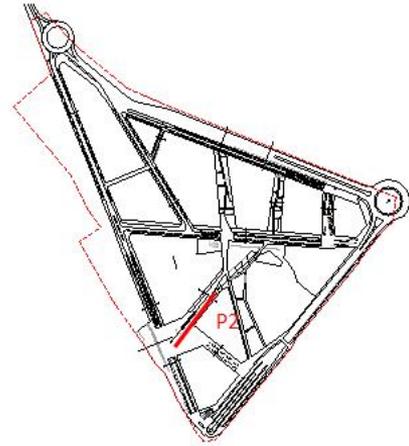
P1

VIC



ALPHAVILLE





# Projet de PRU - référentiel

## ESPACES PUBLICS DE GRANDE QUALITE



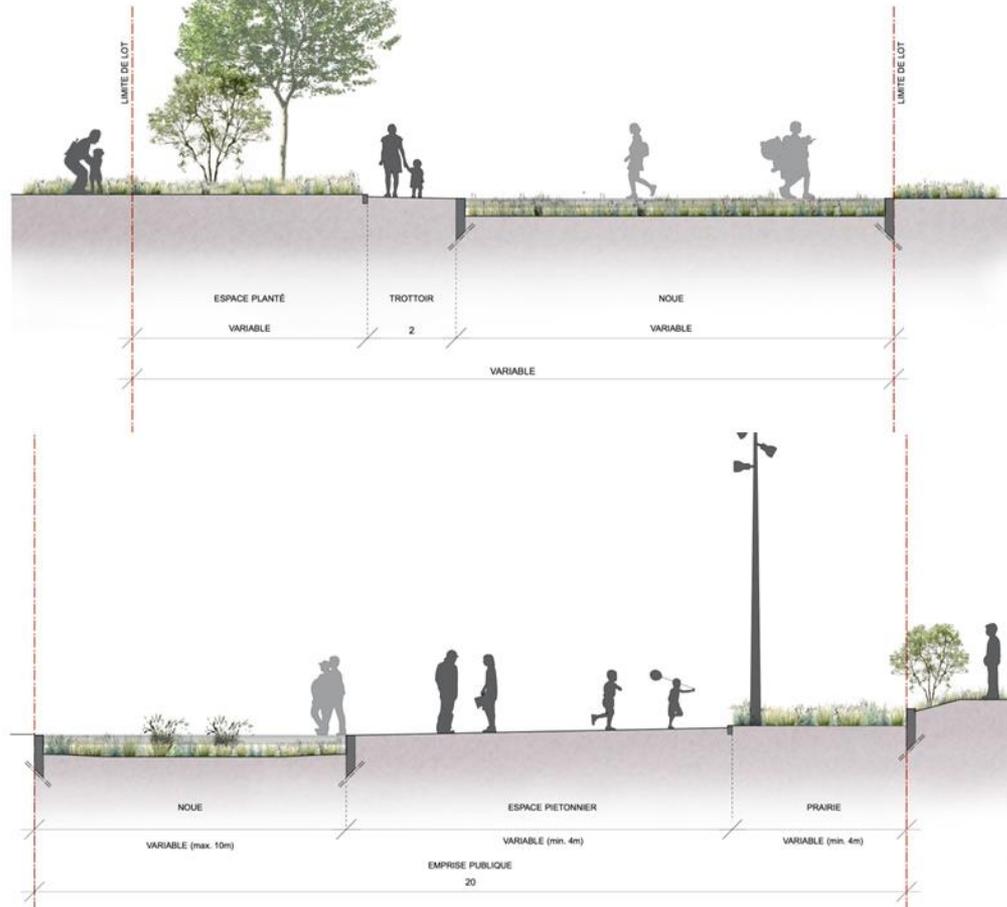
# Projet de PRU - référentiel

## ESPACES PUBLICS DE GRANDE QUALITE

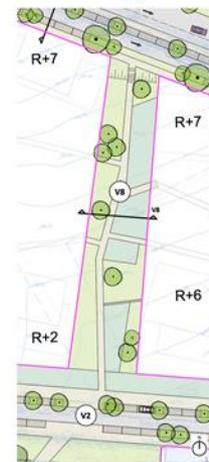
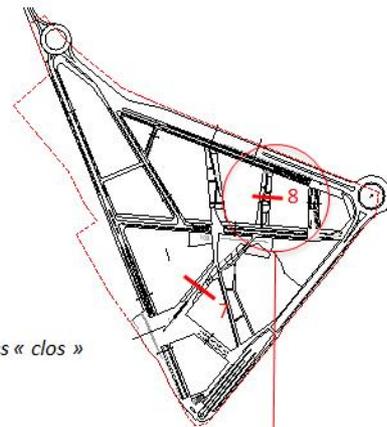


ALPHAVILLE





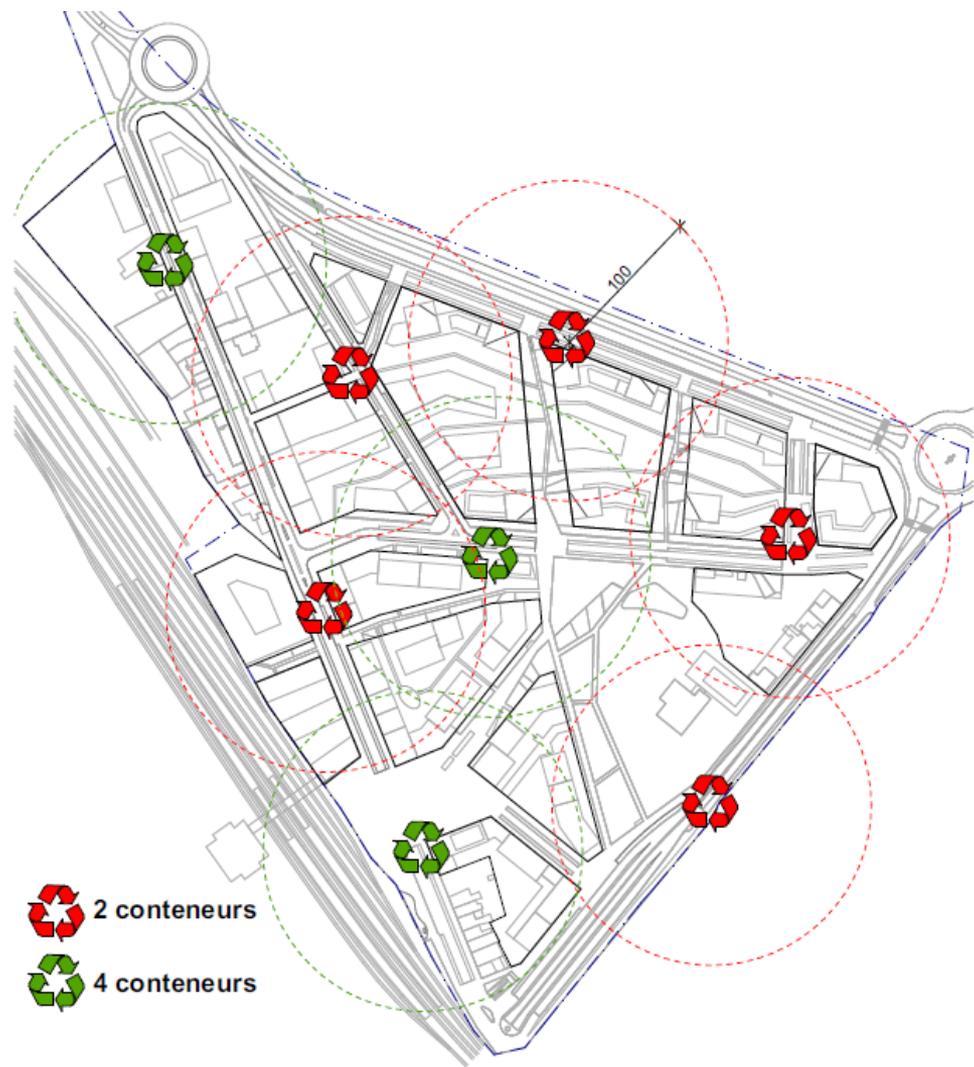
V8- Les « clos »



V7-L'esplanade

# Projet de PRU

## GESTION DES DECHETS



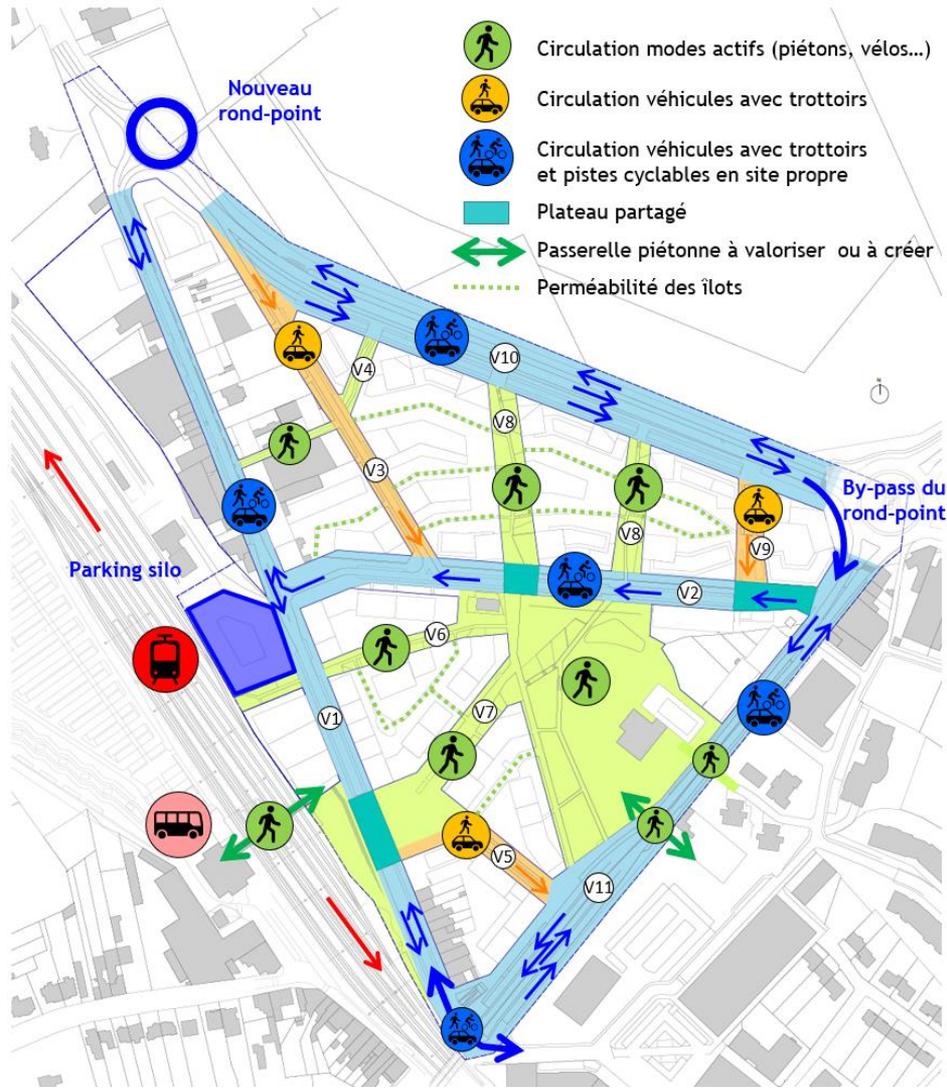
## 2. Quartier mobile

# Projet de PRU

## TRAME VIAIRE

Les principes de base :

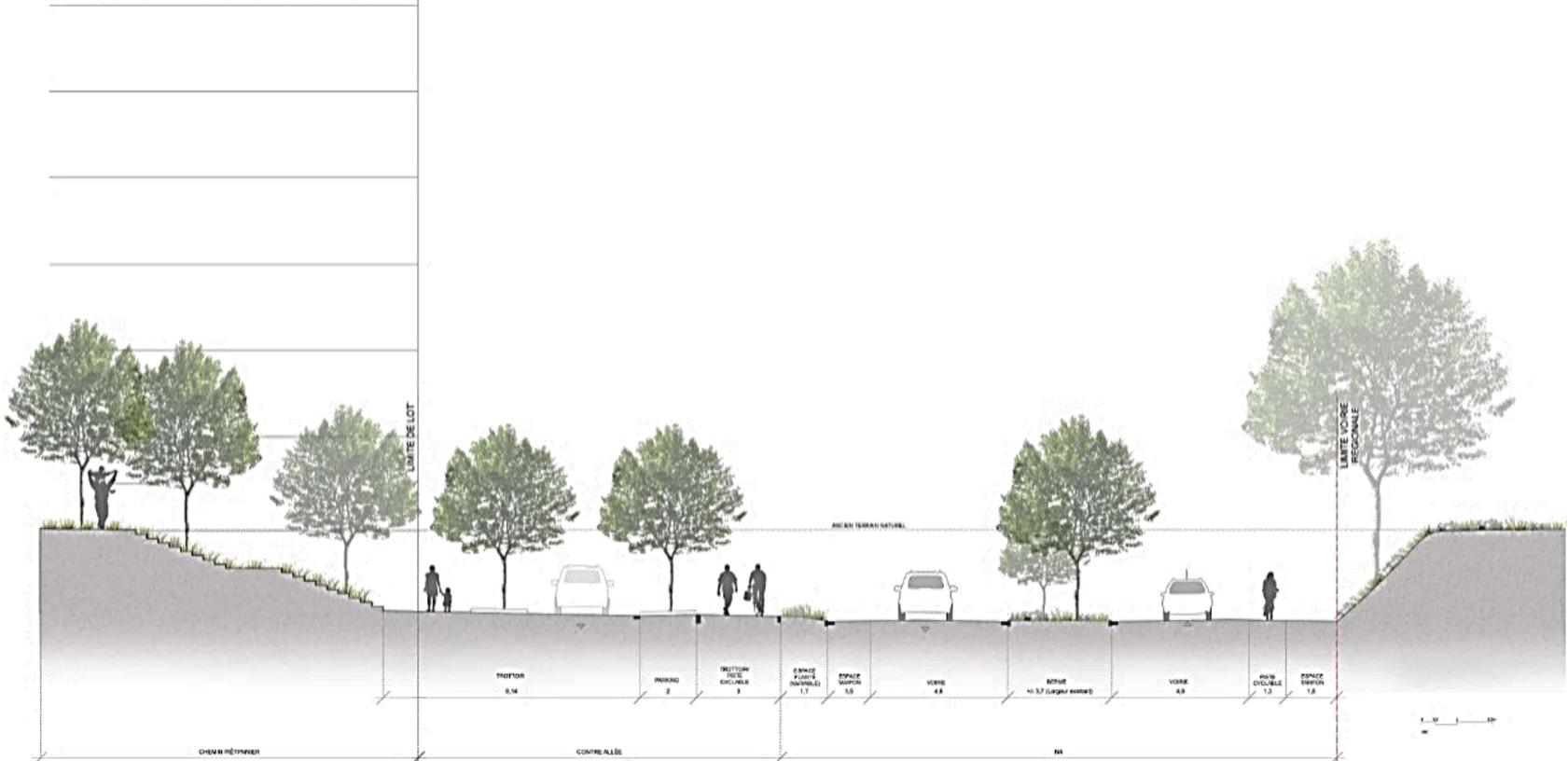
- **une politique ambitieuse de mobilité « active »** mise en place dans le PRU, au travers d'aménagements favorisant les circulations piétonnes et cyclables depuis et vers la gare ainsi qu'une polarisation vers le parc ;
- **la maîtrise de la place de la voiture au sein du quartier**, en profitant des infrastructures routières existantes (N4, N29, chaussée de Wavre) et de limiter le nombre de nouvelles voiries à ce qui est juste nécessaire pour l'accessibilité des immeubles et des parkings privés en sous-sol ;
- **une gestion adaptée du stationnement** en termes de besoin et d'implantation, en relation avec le pôle intermodal de la gare.



# Projet de PRU

## Boulevard de type urbain

### TRAME VERTE



### N4 et contre-allée

**3. Quartier habité**

**4. Quartier équipé, actif et attractif**

# Projet de PRU

## FONCTIONS PROJETES

Tissu bâti en évolution et requalification de friche industrielle

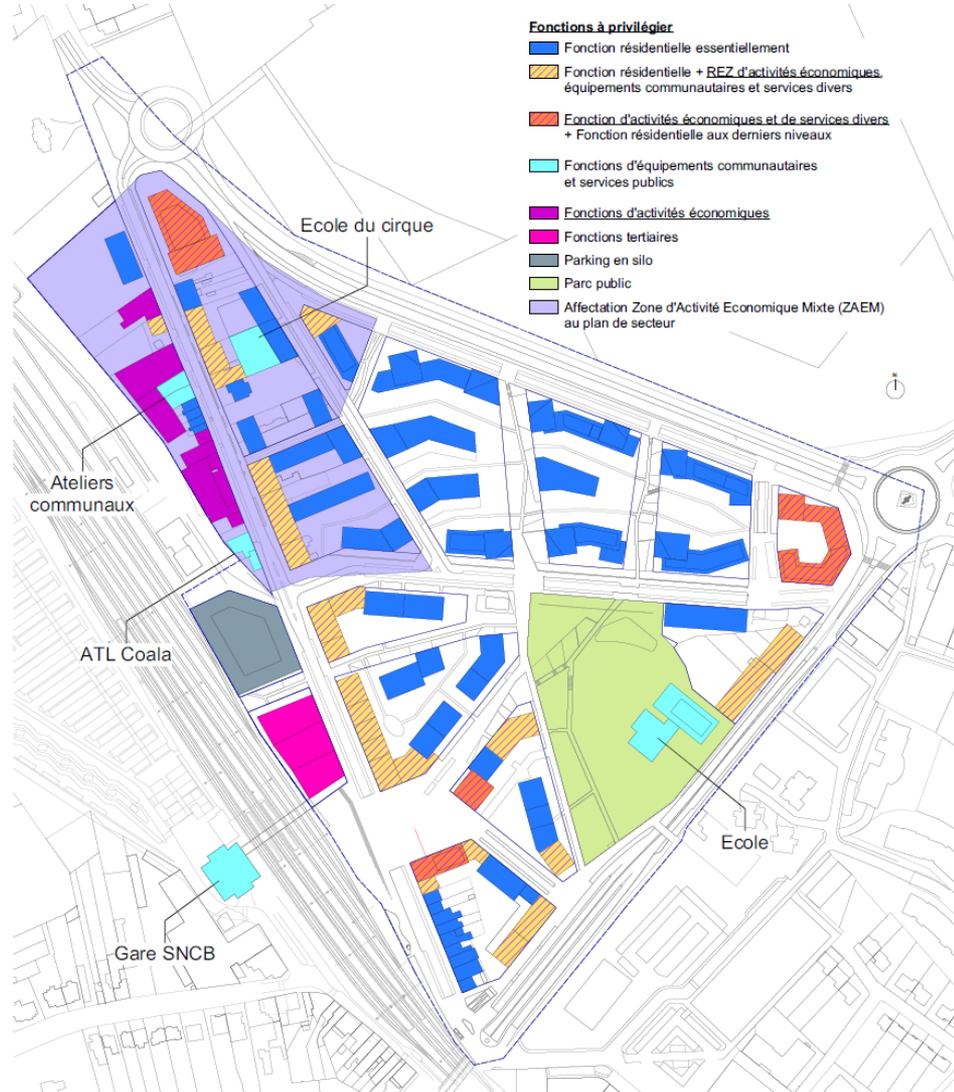
Redynamisation chaussée de Wavre

Complémentarité inter-quartier

Nouveaux services : école et espaces communautaires

### Fonctions à privilégier

-  Fonction résidentielle essentiellement
-  Fonction résidentielle + REZ d'activités économiques, équipements communautaires et services divers
-  Fonction d'activités économiques et de services divers + Fonction résidentielle aux derniers niveaux
-  Fonctions d'équipements communautaires et services publics
-  Fonctions d'activités économiques
-  Fonctions tertiaires
-  Parking en silo
-  Parc public
-  Affectation Zone d'Activité Economique Mixte (ZAEM) au plan de secteur



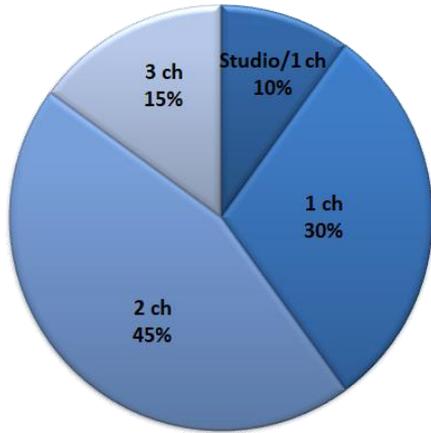
# Projet de PRU

## MIXITE DE LOGEMENTS

→ Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle

Diversité de logements pour tous les usagers :

- Pour différents types de famille
- Adaptés aux différents âges et besoins
- Min 5% logements publics



# Projet de PRU

## GABARITS PROJETES

### DENSITE RAISONNÉE ET COHERENTE

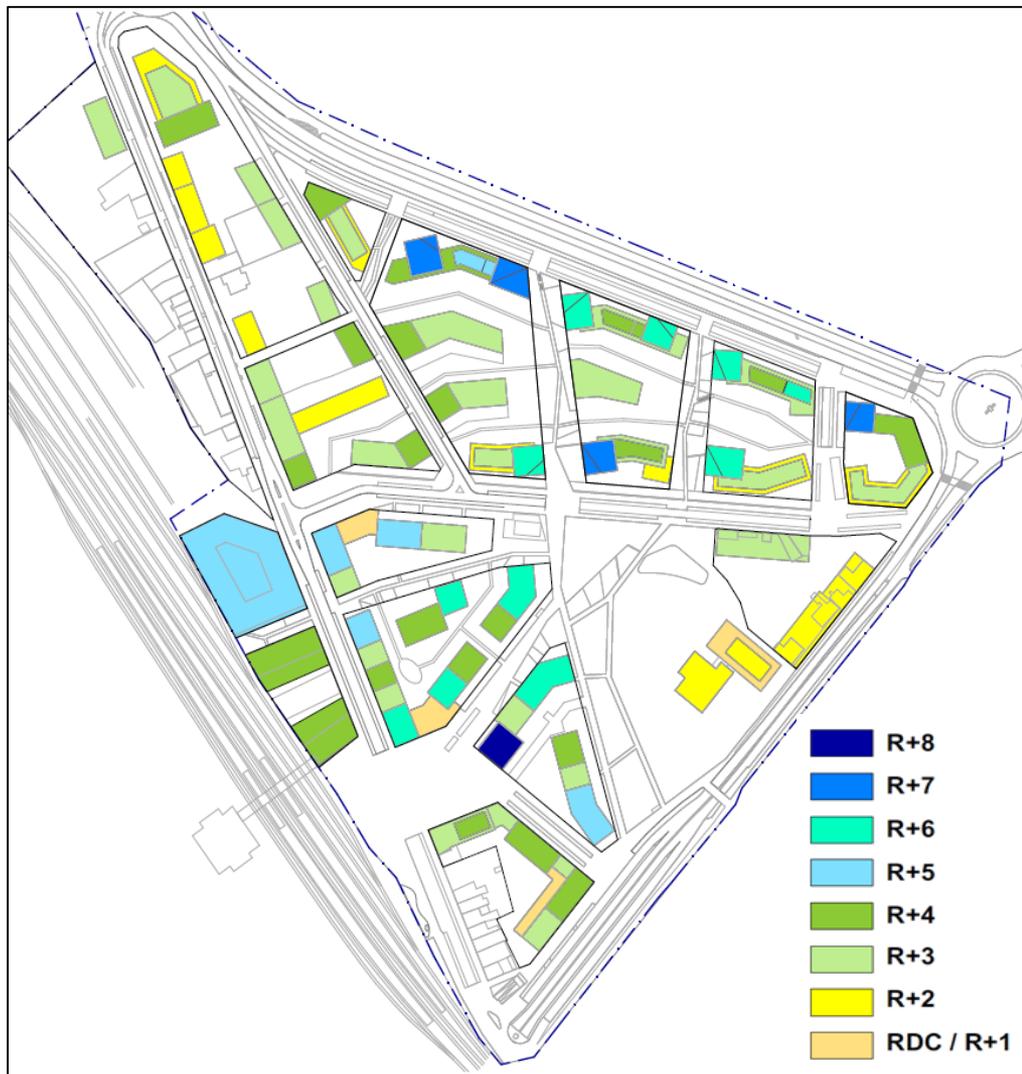
**Densité brute : 85 log/ha**

soit 1.200 log à terme

+ autres fonctions (35.000 m<sup>2</sup> plancher)

**Densité cohérente compte tenu :**

- Volonté de créer un **Quartier Nouveau** au sens du référentiel RW
  - Permettre des **ambitions élevées** en termes de qualité d'aménagement, de services et d'équipements
  - Inscrire le quartier dans **l'exemplarité**
- Des **enjeux socio-économiques et démographiques** auxquels la ville de Gembloux devra faire face dans les 15 prochaines années
- La **localisation du quartier dans la structure urbaine** de Gembloux et notamment par rapport à la gare, aux axes urbains et au centre-ville



# Projet de PRU

VALORISER LES ENTREES DE VILLE



# Projet de PRU

## PARTI ARCHITECTURAL

- **Le PRU cadre l'architecture sur les points suivants :**

- le programme surfacique (tableau chiffré, m<sup>2</sup> max et % min)
- les implantations du bâti (plan d'occupation projetée)
- les principes d'organisation volumétriques (gabarits, vues 3D)
- les principes de fonctionnement des lots (plan d'occupation et plan de fonctions).

- **Le PRU ne cadre pas :**

- le traitement des façades,
- les matériaux,
- le fonctionnement intérieur des volumes...

- **Principes généraux à respecter :**

- Valoriser les « adresses » au sein du quartier :
  - Interfaces : logements vers le parc public, sur les voies structurantes ou en cœurs d'îlots
  - Entrées de quartier : immeubles en points d'appel, marquant l'adresse (place, rp)
- S'ouvrir sur le paysage et le ciel : hauteurs variées, fractionnement des volumes, ouvertures paysagères, séquences et rythmes dans le bâti
- Diversité des rapport au sol par une gestion des socles par un traitement concerté

+ Référentiel  
d'architecture  
contemporaine

# Projet de PRU - référentiel

## PARTI ARCHITECTURAL DE QUALITE



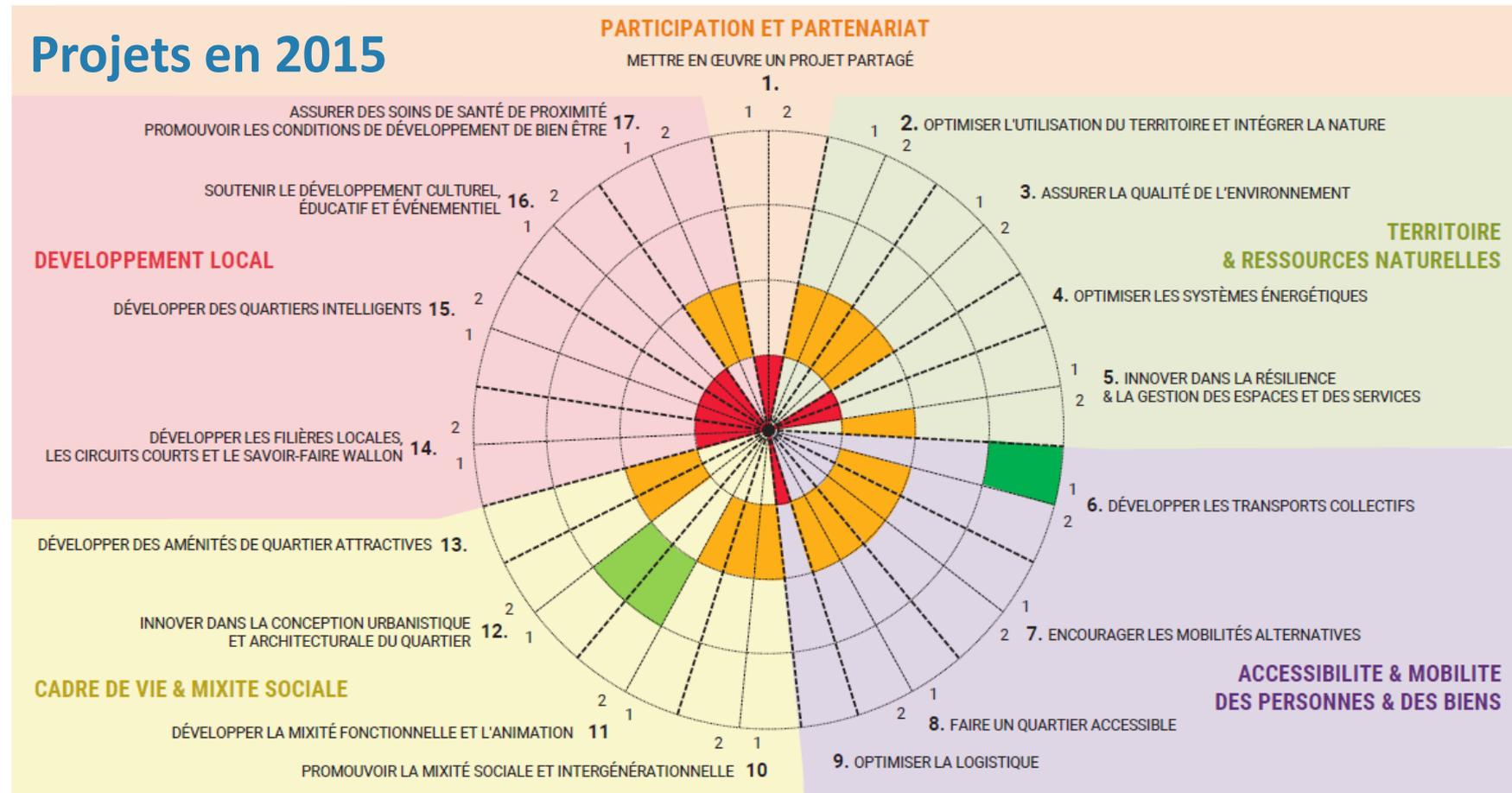
# Projet de PRU - référentiel

## PARTI ARCHITECTURAL DE QUALITE



# Une localisation privilégiée, mais peu exploitée, des projets orphelins

## Projets en 2015



Catégorie de l'objectif : ● Exemplaire (et innovant) ● Réponse innovante ● Réponse à l'objectif ni exemplaire ni innovante ● Absence de réponse à l'objectif

## PARTICIPATION ET PARTENARIAT

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PARTAGÉ

1.

ASSURER DES SOINS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ  
PROMOUVOIR LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE BIEN ÊTRE 17.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL,  
ÉDUCATIF ET ÉVÉNEMENTIEL 16.

### DÉVELOPPEMENT LOCAL

DÉVELOPPER DES QUARTIERS INTELLIGENTS 15.

DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES,  
LES CIRCUITS COURTS ET LE SAVOIR-FAIRE WALLON 14.

DÉVELOPPER DES AMÉNITÉS DE QUARTIER ATTRACTIVES 13.

INNOVER DANS LA CONCEPTION URBANISTIQUE  
ET ARCHITECTURALE DU QUARTIER 12.

### CADRE DE VIE & MIXITÉ SOCIALE

DÉVELOPPER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET L'ANIMATION 11

PROMOUVOIR LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE 10

2. OPTIMISER L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET INTÉGRER LA NATURE

3. ASSURER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

### TERRITOIRE & RESSOURCES NATURELLES

4. OPTIMISER LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES

5. INNOVER DANS LA RÉSILIENCE  
& LA GESTION DES ESPACES ET DES SERVICES

6. DÉVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

7. ENCOURAGER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

### ACCESSIBILITÉ & MOBILITÉ DES PERSONNES & DES BIENS

8. FAIRE UN QUARTIER ACCESSIBLE

9. OPTIMISER LA LOGISTIQUE

Catégorie de l'objectif : ● Exemplaire (et innovant) ● Réponse innovante ● Réponse à l'objectif ni exemplaire ni innovante ● Absence de réponse à l'objectif

# Aspects opérationnels du PRU

-

## Mise en œuvre

# 1. Phasage

# Projet de PRU

## ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

Pas un phasage à proprement parlé : chaque étape n'est pas forcément conditionnée par la précédente

**MAIS** une succession d'opérations immobilières ou étapes de mise en œuvre accompagnées de **conditions indispensables** au bon aménagement des lieux.

→ Tenir compte de différentes contraintes, selon que l'on envisage :

- l'opération immobilière en question,
- son positionnement dans le cadre du projet de PRU
- son inscription dans un contexte plus large.

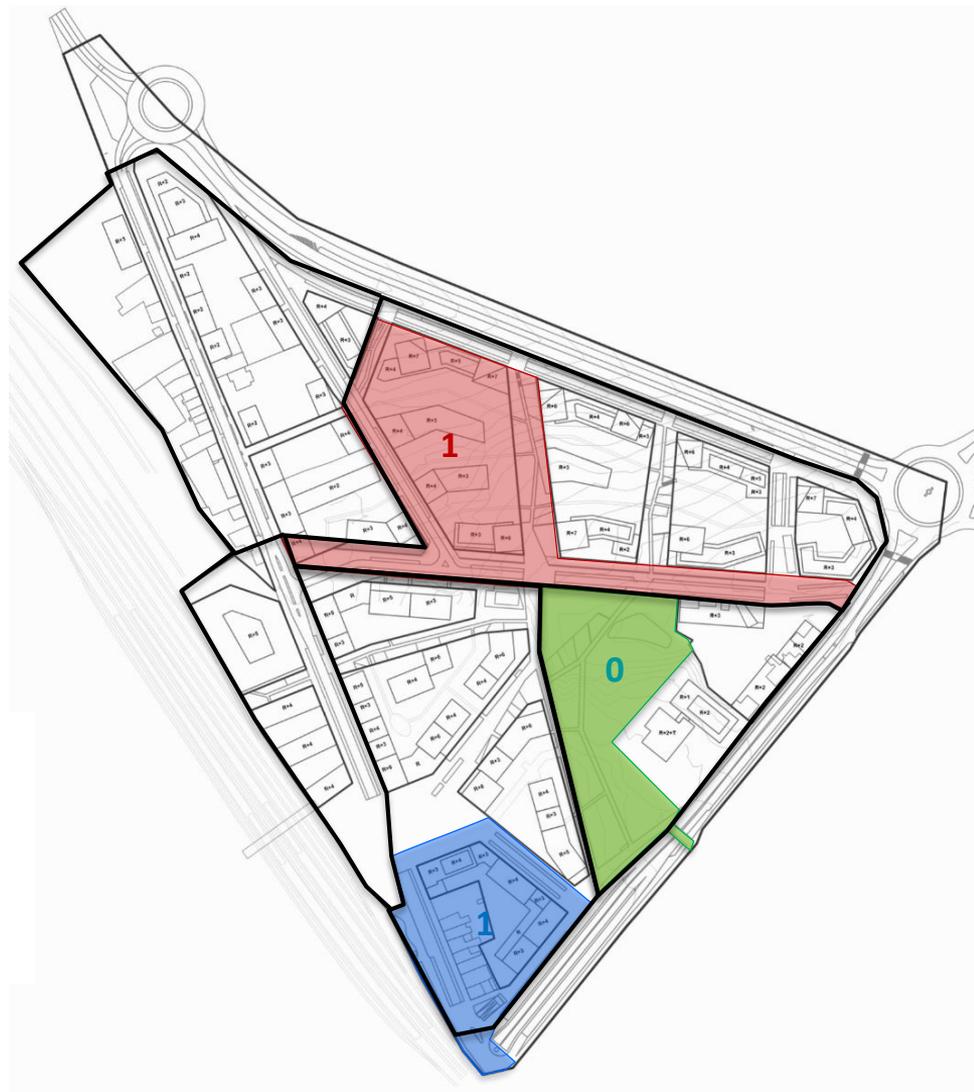
→ **Conditions indispensables au bon aménagement des lieux selon ces trois échelles :**

- **conditions techniques** indispensables pour assurer la viabilisation de chaque opération immobilière (gestion des eaux, raccordement aux impétrants, accessibilité des immeubles et notamment des parkings en sous-sol, mise en place des conteneurs enterrés pour la gestion des déchets)
- **conditions d'aménités** indispensables pour favoriser la qualité et l'agrément des aménagements (création des espaces publics et des connections aux quartiers voisins : place de la gare, réfection chaussée de Wavre, création de nouvelles voiries, voies vertes, aménagements circulations douces, ...)
- **conditions de développement** indispensables pour permettre l'inscription de la nouvelle urbanisation dans le contexte urbain (opérations dépendant d'opérateurs institutionnels : DGO1, FWB et SNCB)

# Projet de PRU

## ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

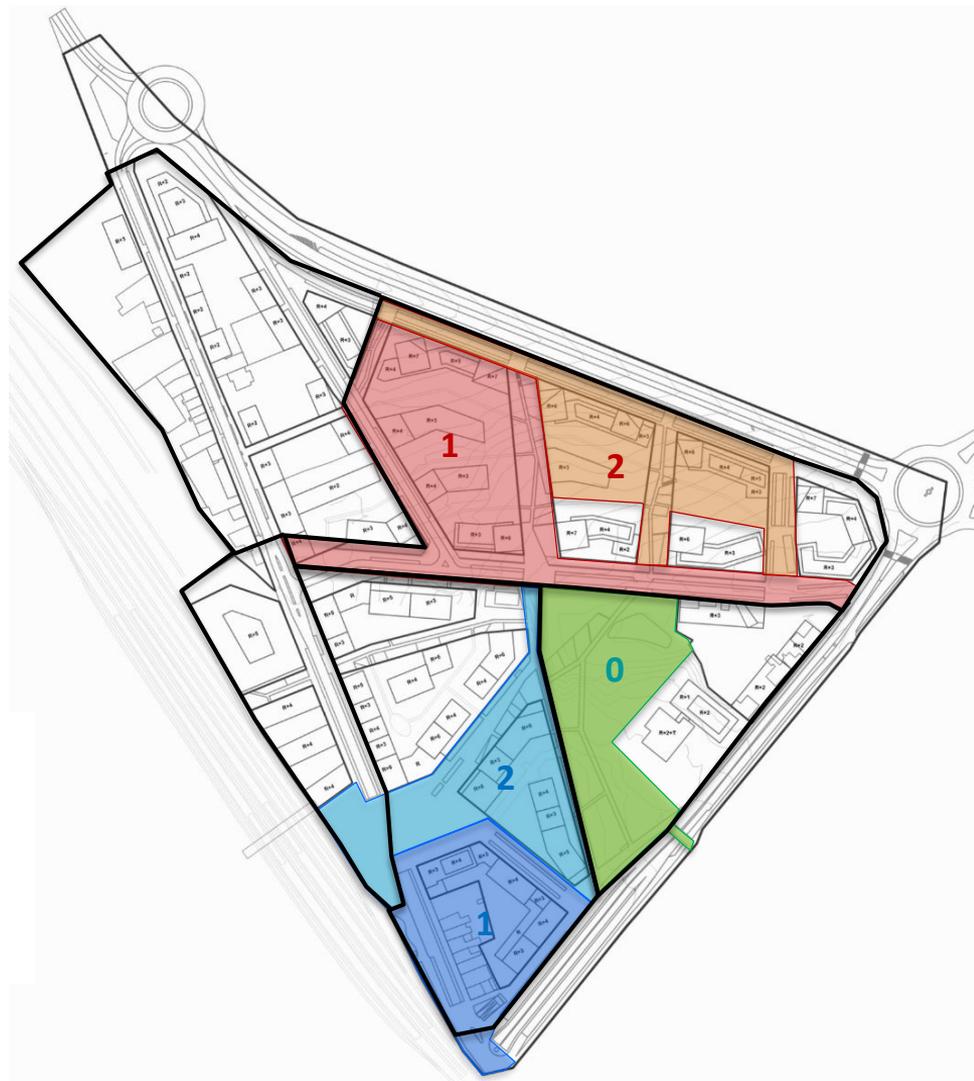
-  Secteurs opérationnels :
-  Gare - Eurogembloux
-  Parc - chaussée de Tirlemont
-  N4 - Croisée des Champs
-  Gare - SNCB
-  Pointe nord - chaussée de Wavre  
+ N4 - chaussée de Namur
- \* Contrainte de développement du projet



# Projet de PRU

## ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

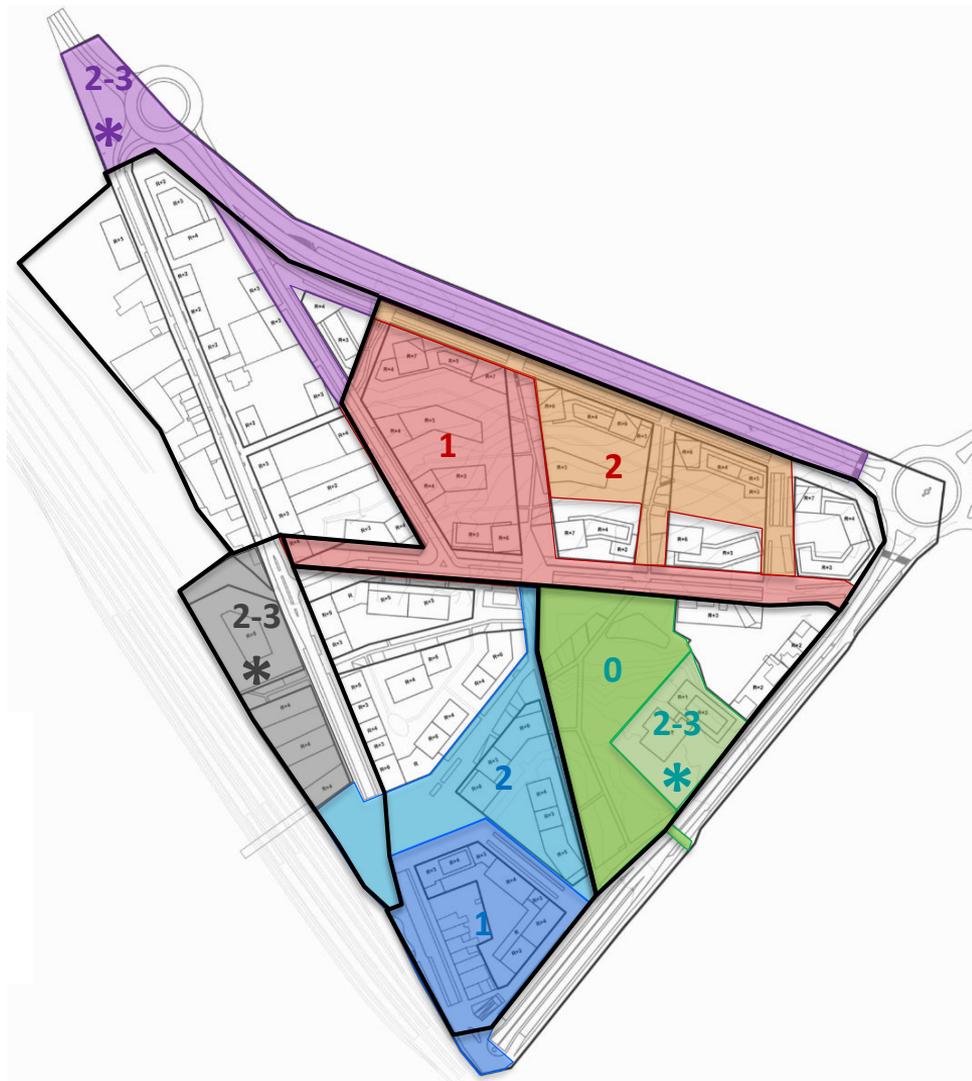
-  Secteurs opérationnels :
-  Gare - Eurogembloux
-  Parc - chaussée de Tirlemont
-  N4 - Croisée des Champs
-  Gare - SNCB
-  Pointe nord - chaussée de Wavre  
+ N4 - chaussée de Namur
- 
-  \* Contrainte de développement du projet



# Projet de PRU

## ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

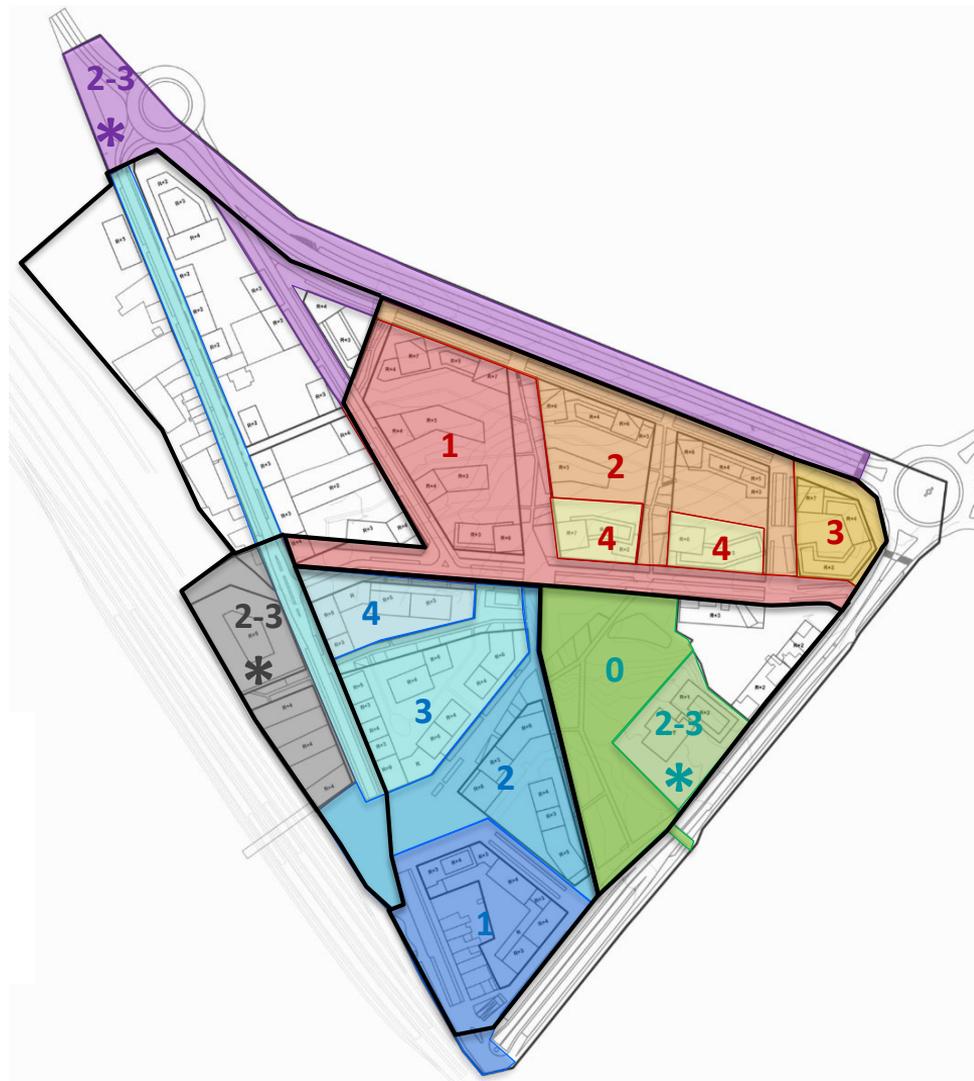
-  Secteurs opérationnels :
-  Gare - Eurogembloux
-  Parc - chaussée de Tirlemont
-  N4 - Croisée des Champs
-  Gare - SNCB
-  Pointe nord - chaussée de Wavre  
+ N4 - chaussée de Namur
-  Contrainte de développement du projet



# Projet de PRU

## ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

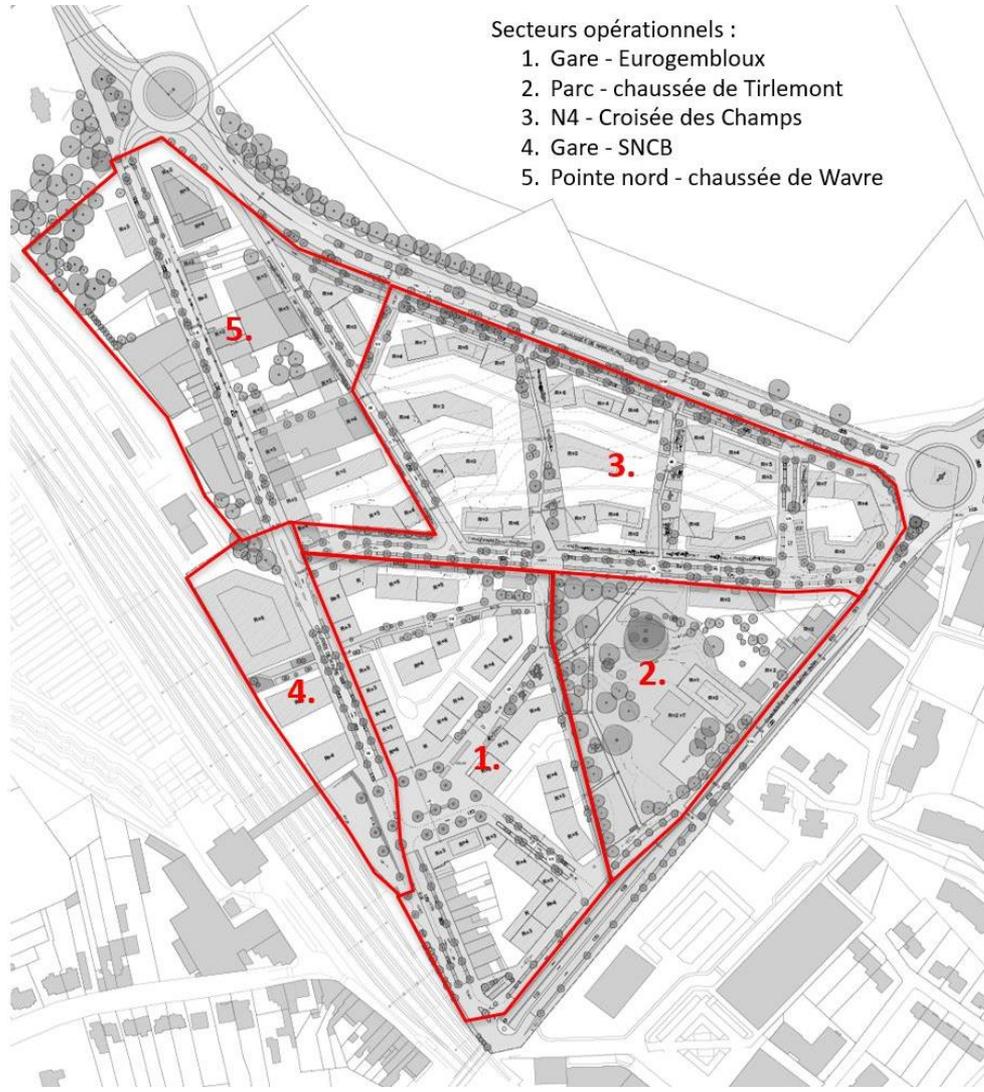
-  Secteurs opérationnels :
-  Gare - Eurogembloux
-  Parc - chaussée de Tirlemont
-  N4 - Croisée des Champs
-  Gare - SNCB
-  Pointe nord - chaussée de Wavre  
+ N4 - chaussée de Namur
-  Contrainte de développement du projet



## 2. Secteurs opérationnels

# Projet de PRU

## SECTEURS OPERATIONNELS



### Secteurs opérationnels :

1. Gare - Eurogembloux
2. Parc - chaussée de Tirlémont
3. N4 - Croisée des Champs
4. Gare - SNCB
5. Pointe nord - chaussée de Wavre

| Secteur                         | Surface totale du secteur | Surface constructibles destinées à l'habitat | Nombre maximal de logements <sup>11</sup> | Densité brute <sup>12</sup> maximale | Surface constructibles non destinées à l'habitat   | Fonctions prévues                            | Parkings privés (nombre places) | Parkings publics (nombre places) |
|---------------------------------|---------------------------|--|---|--------------------------------------|--|--|---------------------------------|----------------------------------|
|                                 |                           |  |   |                                      |  |  | Minimum 1/log                   | Minimum 0,2/log                  |
| (1)<br>Gare Eurogembloux        | 3,26 ha                   | 40.000 m <sup>2</sup>                        | 400 *                                     | 125 log/ha                           | 7.000 m <sup>2</sup>   | Horeca, commerces, bureaux, services,...     | 455<br>ratio 1,10               | 85                               |
| (2)<br>Parc ch. de Tirlemont    | 1,9 ha                    | 4.600 m <sup>2</sup>                         | 45 *                                      | 23 log/ha                            | 3.000 m <sup>2</sup>   | Parc public<br>Ecole et espace communautaire |                                 | 50 <sup>13</sup>                 |
| (3)<br>N4 - Croisée des Champs  | 4,3 ha                    | 53.500 m <sup>2</sup>                        | 535                                       | 125 log/ha                           | 3.500 m <sup>2</sup>   | Commerces, bureaux, services,...             | 675<br>ratio 1,26               | 120                              |
| (4)<br>Gare SNCB                | 1,19 ha                   | /  | /   | /                                    | 23.500 m <sup>2</sup>  | Immeuble tertiaire et parking silo           |                                 | 500                              |
| (5)<br>Pointe Nord ch. de Wavre | 3,55 ha                   | 20.000 m <sup>2</sup>                        | 200 *                                     | 60 log/ha                            | Terrains repris en zone d'activité mixte au plan de secteur, maintien et renforcement des activités existantes, développement de logements localement possible |  |                                 | 57                               |
| <b>TOTAL (ou moyenne)</b>       | <b>14,2 ha</b>            |  | <b>1180* logements</b>                    | <b>85 log/ha</b>                     |  |  |                                 | <b>812 places</b>                |

# Illustrations du projet









# Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)

# PRU - rappel de la procédure

## RIE

- PRU accompagné d'un Rapport sur les Incidences Environnementales
- Evaluation environnementale « plan/programme »

Objectif 1<sup>er</sup> de la directive européenne :

*« Le RIE a pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes en vue de promouvoir un développement durable »*

# Conclusions RIE

- > PRU modifié en parallèle à l'élaboration de l'EIE, essentielles des recommandations déjà intégrées
- > **Architecture** : Prévoir une architecture dynamique et variée intégrant des différences de revêtements, plans de façades, avancées, reculs,....
- > **Mobilité** :
  - Mise à double bande de l'anneau du rond-point
  - Aménager by-pass entre N4 et N29
  - Aménager une traversée sécurisée pour les piétons de la chaussée de Tirlemont
  - Etendre la zone bleue (courte durée) dans le nouveau quartier

# Conclusions RIE

## Mesures de suivi

- > Importance de la gestion et de l'entretien des espaces publics
- > Communication sur le projet (phase de travaux, états d'avancement, réunions d'info,...)
  - Site internet, balades urbaines,...
- > Etude de mobilité à l'échelle communale
  - Gestion des flux automobiles (notamment Carrefour 3 clés)
  - Stationnement des navetteurs et politique de stationnement
  - TEC

# Prochaines étapes

# PRU - prochaines étapes

| Etape   | Qui                   | Délai                                   |
|---|-----------------------|---|
| Proposition du PRU au Gouvernement                      | Conseil communal      | 19/06/2019                              |
| Adoption provisoire du PRU                              | Ministre              | 10/09/2019                              |
| Demande d'avis CCATM et Pôle environnement              | Fonctionnaire délégué | 30 jours<br>(à défaut réputé favorable) |
| Enquête publique  | Collège               | 30 jours                                |
| Avis Collège  |                       | Après enquête publique                  |
| Envoi dossier au FD                                     | Collège               | Après enquête publique                  |
| Avis FD et transmission au Ministre                     | Fonctionnaire délégué |   |
| Adoption définitive PRU et déclaration environnementale | Ministre              |   |

# Participation citoyenne

## **Balade urbaine – samedi 30 novembre 2019**

- Présentation du projet sur le site

## **Atelier urbain sur l'aménagement des espaces publics (1<sup>er</sup> semestre 2020)**

- Aménagement de la Place de la Gare et du parc

## **Atelier urbain sur les projets envisagés durant la première phase (1<sup>er</sup> semestre 2020)**

- Projet Besix – TP et projet Eurogembloux